



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 18951

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la série « Chez Maupassant » diffusée sur France 2. Avec 7 millions de téléspectateurs et 27,5 % de part d'audience en moyenne, la première saison de la série fut un véritable succès. Cela démontre l'attente culturelle des français, effectivement cette offre constitue une réelle alternative aux séries étrangères et autres films violents. La télévision doit jouer un rôle d'éveil, elle peut contribuer à rendre accessible les grands oeuvres littéraires et ainsi promouvoir une culture digne de ce nom. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en vue d'encourager et de soutenir ce genre d'initiative.

Texte de la réponse

De manière générale, l'amélioration de la qualité des programmes est au coeur de la stratégie de développement du service public de l'audiovisuel. À ce titre, les administrations de tutelle veillent notamment tout particulièrement à ce que les moyens alloués à la télévision publique lui permettent d'améliorer l'offre de programmes de culture et de connaissance. Dans ce cadre, le deuxième contrat d'objectifs et de moyens (COM) de France Télévisions négocié avec l'État pour la période 2007-2010 a été signé le 27 avril 2007. Au sein d'une offre de télévision de plus en plus abondante grâce à la télévision numérique terrestre (TNT), les objectifs éditoriaux de France Télévisions ont été déterminés en examinant la valeur ajoutée de service public que le groupe peut y apporter. France Télévisions doit ainsi accentuer son investissement en faveur de la création audiovisuelle et cinématographique : le montant des investissements en faveur de la création progressera sur la période à un rythme au minimum égal à celui de l'accroissement de la ressource publique et devra croître de 100 MEUR par rapport à 2005 à la fin du COM, au moment de l'extinction de la diffusion analogique. Ces investissements doivent permettre de renforcer la diversité des formats notamment en fiction française et favoriser de nouvelles écritures grâce à un effort de France Télévisions sur la part des dépenses de création audiovisuelle consacrée à l'écriture et au développement. Ainsi, après le succès de la série adaptée des contes et nouvelles de Guy de Maupassant, d'autres adaptations d'auteurs du XIXe siècle comme Victor Hugo, Prosper Mérimée, Émile Gaboriau, Georges Courteline, Jules Barbey d'Aurevilly, Honoré de Balzac, Émile Zola et Alphonse Daudet seront prochainement en tournage, afin d'être diffusées sur les chaînes du groupe France Télévisions. Enfin, une réflexion est en cours sur la réforme de l'audiovisuel public. Un projet de loi réformant l'audiovisuel public sera présenté à l'automne. Il s'appuiera sur les conclusions de la commission pour la nouvelle télévision publique présidée par Jean-François Copé. Ce projet de loi concerne notamment les nouveaux modes de financement de France Télévisions permettant de rompre avec la logique publicitaire et de diffuser davantage de programmes de qualité aux heures de grande écoute, conformément aux arbitrages rendus par le Président de la République.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18951

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2198

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7318